

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_32

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Autorisation de Mise
en place de Chantiers
jeunes citoyens**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 juin 2025

Et que la convocation avait été faite le
18 juin 2025

Absents : Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Poursuivant la déclinaison de son projet, notamment en matière de Participation citoyenne et de Jeunesse, la ville souhaite organiser des chantiers ouverts aux jeunes trignacais.

- Le projet peut permettre à ces jeunes de s'impliquer dans la vie locale ;
- de participer à des actions d'intérêt général ;
- En cohérence aussi avec l'activité de l'Accueil Jeunes à travers le Relais Information Jeunesse, ces chantiers peuvent offrir aux jeunes l'occasion de découvrir et mieux comprendre des milieux professionnels, le cas échéant, à travers les lieux d'accueils et l'échange avec les encadrants, autre que les 'stages' traditionnels.
- Ces chantiers peuvent aussi créer du lien social et contribuer au vivre ensemble, nourrir des parcours personnels.

Les chantiers sont construits et proposés par le Service Enfance Jeunesse à travers le secteur Jeunesse qui en assure la coordination globale, en lien avec d'autres services de la Ville, ou des structures extérieures (une Convention sera alors établie). L'accueil Jeunes, à l'écoute des projets des jeunes qu'il accueille, peut aussi élaborer des projets de chantiers avec eux.

Modalités :

Le chantier s'adresse aux 11-17 ans.

L'engagement dans un chantier s'opère sur inscription auprès de l'Accueil jeunes.

Chaque chantier peut être composé d'un nombre variable de jeunes ; mais un groupe entre 4 et 6 jeunes paraît souhaitable, pour garantir une bonne dynamique et garantir l'encadrement adapté, que chacun trouve sa place, puisse exprimer son engagement et tirer bénéfice de cette expérience.

Le chantier se déroule de préférence sur une période courte, par demi-journées.

Selon les chantiers, les équipements adaptés seront prévus et fournis par la Ville (ex. : équipement de protection), afin de garantir un déroulement en toute sécurité.

La démarche est volontaire et citoyenne, elle n'appelle pas forcément de 'contrepartie 'ou 'récompense'.

Pour valoriser les jeunes qui s'y engagent, la ville pourra leur proposer d'accéder à une activité dédiée au groupe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

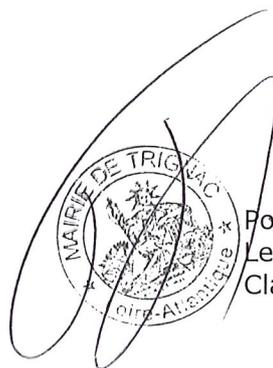
VU l'avis de la commission Education Petite Enfance Enfance Jeunesse en date du 15 Mai 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Article 1 : D'acter la mise en place de chantier jeunes citoyens, selon les modalités proposées.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025 Préfet le :
Reçu en préfecture le 27/06/2025 Préfet le :
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_32-DE